

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 4 avril 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 4 avril 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 -

PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1-
Mois de la
Jonquille

2016-104TM

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer offre de l'information récente et fiable sur le cancer, fournit des services de soutien à la communauté et met en place des programmes de prévention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le mois d'avril soit décrété comme le mois de la Jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à supporter la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

- 20.5 Avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016
ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux des 21 et 29 mars 2016 de la Commission permanente
ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 21 et 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 21 et 29 mars 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - **CONSEIL MUNICIPAL**

6 - **RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 601, rue Saint-Désiré;
- La propriété située au 821, rue Lapierre;
- La propriété située au 381, 10^e Rue Nord.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 - **GESTION DU TERRITOIRE**

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 601, rue Saint-
Désiré

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2015-071 concernant un immeuble situé au 601, rue Saint-Désiré a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE puisque le plan de l'arpenteur reçu au Service d'urbanisme ne correspond pas avec les informations contenues dans la demande originale, une nouvelle demande corrigée doit être présentée;

2016-108TM

ATTENDU QUE cette demande consiste à diminuer à 16,57 mètres la largeur du lot d'angle n° 5 813 824 lorsque prescrite à 30 mètres et à diminuer à 480,4 mètres carrés la superficie de ce même lot lorsque prescrite à 900 mètres carrés, ainsi qu'à diminuer à 12,8 mètres la largeur du lot d'angle n° 5 813 825 lorsque prescrite à 45 mètres et à diminuer à 428,1 mètres carrés la superficie de ce même lot lorsque prescrite à 1 600 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2015-071, relativement aux lots numéros 5 813 824 et 5 813 825 du cadastre du Québec, soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 821, rue
Lapierre

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2016-005 concernant un immeuble situé au 821, rue Lapierre a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 30,48 mètres la profondeur d'un terrain lorsque prescrite à 45 mètres selon l'article 23 du *Règlement de lotissement*, en raison de la proximité d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2016-005, relativement aux lots numéros 5 774 299, 5 774 300 et 5 774 301 du cadastre du Québec, soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 381, 10e Rue
Nord

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-014 concernant un immeuble situé au 381, 10^e Rue Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 0,7 mètre la marge latérale de l'abri auto lorsque prescrite à 1 mètre;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par

2016-110TM

le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-014, relativement au lot numéro 4 384 938 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Plan-projet de
rénovation au
208, rue Notre-
Dame Est

2016-111TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-017 concernant la propriété située au 208, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer le clin de bois par un clin de vinyle;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte en partie les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU la teneur de la fiche patrimoniale de ce bâtiment;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-017 soit accepté, conditionnellement à ce que le clin de vinyle utilisé soit similaire au clin de bois existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Appui à une
demande à la
CPTAQ

2016-112TM

ATTENDU QUE le propriétaire du lot n° 5 438 138 du cadastre du Québec désire céder la demi-indivise de son érablière à un membre de sa famille;

ATTENDU QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour procéder à l'aliénation de l'immeuble;

ATTENDU QUE la loi applicable stipule que toute demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit être accompagnée d'une recommandation de la Ville concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la loi;

ATTENDU QUE le demandeur allègue que l'autorisation de la demande aurait pour

conséquence de consolider l'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

ATTENDU QUE le lot visé est principalement une érablière;

ATTENDU QUE l'autorisation de la demande n'aurait pas d'effet négatif sur la préservation des ressources eau et sol du milieu;

ATTENDU QUE la superficie de la propriété visée est déjà suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à permettre la cession de la demi-indivise du lot n° 5 438 138 du cadastre du Québec;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de réhabilitation
d'une conduite
d'aqueduc - 9e
Rue Nord

2016-113TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc sur la 9^e Rue Nord;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Les Constructions de l'Amiante	79 450 \$
Les Entreprises Gévilco inc.	81 715 \$
TGC	98 750 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Les Constructions de l'Amiante inc. les travaux de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc sur la 9^e Rue Nord, entre la 8^e Avenue et l'avenue Labbé, selon l'option par chemisage, le tout pour une dépense totale de 79 450 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du

règlement d'emprunt numéro 566, conditionnellement à la mise en vigueur de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Octroi du contrat
de fourniture de
matériaux
granulaires

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de plusieurs types de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-114TM

Soumissionnaires	Total
Gravières de l'Estrie inc.	Prix divers
Les Excavations Lafontaine inc.	Prix divers
Gravières GNVR inc.	Prix divers
Pavage Centre Sud du Québec	Prix divers
Gravière M. J. Lessard	Prix divers
Granilake Agrégats	Prix divers
Excavation Maggy inc.	Prix divers
Couillard Construction Ltée	Prix divers
Groupe Nadeau inc.	Prix divers

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie les contrats suivants, sur la base des meilleures offres conformes déposées selon les options retenues par la Ville :

- La fourniture de matériaux de type CG-14, option avec transport est adjugée à Gravières de l'Estrie au tarif de 10,24 \$ (taxes en sus) / tonne (incluant les frais de carrière) pour une quantité d'environ 8 000 tonnes métriques, totalisant des déboursés de 81 920 \$;
- La fourniture de matériaux de type MG-56, option sans transport est adjugée à Granilake Agrégats au tarif de 9,45 \$ (taxes en sus) / tonne (incluant les frais de carrière) pour une quantité d'environ 3 000 tonnes métriques, totalisant des déboursés directs de 28 350 \$;
- La fourniture de matériaux de type MG-20, option sans transport est adjugée à Granilake Agrégats au tarif de 9,75 \$ (taxes en sus) / tonne (incluant les frais de carrière) pour une quantité d'environ 2 000 tonnes métriques totalisant des déboursés directs de 19 500\$;
- La fourniture de matériaux de type MG-20B, option sans transport est adjugée à Ganilake Agrégats au tarif de 9,45 \$ (taxes en sus) / tonne (incluant les frais de carrière) pour une quantité d'environ 2 000 tonnes métriques, totalisant des déboursés directs de 18 900 \$;

QUE les matériaux granulaires à fournir soient certifiés conformes par un laboratoire

indépendant et exempt de tout résidu minier contenant de la fibre de chrysotile et/ou d'amiante;

QUE le contrat d'approvisionnement en matériaux de types CG-14 et MG-56 soit effectif à compter de la présente et jusqu'au 1^{er} juin 2017;

QUE le contrat d'approvisionnement en matériaux de types MG-20 et MG-20B soit effectif du 15 juin 2016 au 1^{er} juin 2017;

QUE les dépenses reliées à l'acquisition et au transport de ces matériaux soient payables à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017 et à même les fonds de divers règlements d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
de réfection du
régulateur D-06
Cyr

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réalisation de travaux au régulateur D-06 Cyr des rues Cyr, Mailhot et Notre-Dame;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Les Constructions de l'Amiante	2 211 999,05 \$
TGC inc.	2 276 162,55 \$
Excavations Tourigny inc.	2 310 415,94 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	2 409 954,02 \$
Giroux & Lessard ltée	2 956 664,79 \$
Sintra inc. - Région Estrie	3 181 562,95 \$

2016-115TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Les Constructions de l'Amiante inc.**, la réalisation des travaux principaux et de ceux prévus aux options et qui sont relatifs au régulateur D-06 Cyr - Rues Cyr, Mailhot et Notre-Dame pour la somme totale de **2 211 999,05 \$**, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Renouvellement
d'assurance
MMA pompiers

ATTENDU les dispositions de la convention collective des pompiers à temps partiel en regard de la couverture d'assurance-vie et d'invalidité;

ATTENDU la proposition de renouvellement de l'assurance MMA pour les pompiers à temps partiel par l'assureur SSQ;

2016-116TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le renouvellement de l'assurance couvrant le décès et les accidents dans l'exercice des fonctions des pompiers (MMA) avec l'assureur SSQ Groupe financier soit renouvelée, pour une prime totale de 1 460,60 \$, taxes incluses et couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

QUE le coût de ce service soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Amendement -
Réusinage de
pompes
recirculatrices à
la station
d'épuration de la
Haute-Bécancour

ATTENDU les travaux de réusinage de deux pompes de recirculation utilisées à la station d'épuration de la Haute-Bécancour confiés à Houde & Maheux par la résolution n° 2015-474TM le 18 décembre 2015;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été effectués sur les deux pompes, étant donné leur état;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

2016-117TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la résolution n° 2015-474TM soit amendée afin que le montant prévu pour les travaux de la première pompe soit de 7 020,74 \$ et de 6 498,74 \$ pour la seconde, alors qu'ils avaient été prévus initialement à 5 488,74 \$ et à 5 248,74 \$;

QUE le coût de cette dépense soit payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 -

COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Autorisation de
signature -
Protocole
d'entente -
Développement
domiciliaire
Domaine Option
Nature

ATTENDU le projet domiciliaire de Domaine Option Nature inc.;

ATTENDU l'entente conclue entre la Ville de Thetford Mines et le promoteur, par la résolution n° 2014-163TM;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à l'entente entre les parties, notamment en raison des exigences légales reliées au remboursement des travaux financés par règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE les parties souhaitent poursuivre leurs relations d'affaires conformément aux paramètres définis dans le *Règlement n° 386 concernant les développements domiciliaires*;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement et le responsable du Volet génie et environnement soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre la Ville et Domaine Option Nature inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - RESSOURCES HUMAINES

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques
- Février 2016

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de février 2016;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 710 854,81 \$ pour la période du 1^{er} au 29 février 2016 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

14.1-
Autorisation de
signature -
Modification au
calendrier de
conservation des
documents

ATTENDU QUE la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE cette même loi prévoit que les municipalités doivent soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* leur calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

2016-120TM

ATTENDU QUE les travaux réalisés par les professionnels du Centre d'archives de la région de Thetford et la consultation des directeurs de certains services municipaux ont eu pour effet de susciter des propositions pour bonifier le calendrier de conservation actuellement en vigueur;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents reliés à la demande de modification du calendrier de conservation des documents de la Ville de Thetford Mines et qui sont nécessaires à la parfaite exécution des présentes;

QUE la demande de modification du calendrier soit soumise à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 -

URBANISME

19 -

LOISIRS ET CULTURE

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
premier projet
(2016-107-Z)
(Supprimer
l'usage 2329)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 148 dans le but de modifier les normes relatives à la vente et à l'entreposage de véhicules mis à la ferraille et de pièces usagées soit adopté et que le numéro 2016-107-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil, le vendredi 15 avril 2016 à 9 heures, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-121TM

20.2-
Avis de motion

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux .

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.3-
Avis de motion

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement visant la création d'un programme d'aide financière pour la rénovation extérieure de bâtiments construits avant l'année 1900.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.4-
Avis de motion

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement visant la création d'un programme d'aide financière pour la rénovation de la façade des immeubles ayant front sur la rue Notre-Dame.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.5-
Avis de motion

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'aménagement de sentiers de vélo de montagne, d'un bâtiment de services et d'un stationnement.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Travaux de chemisage de la conduite de la 9^e Rue / Approvisionnement en matériaux granulaires / Signalisation à l'intersection des rues St-Alphonse et chemin des Bois-Francis / Diffusion des calendriers des travaux de balayage des rues et de la collecte des gros déchets.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h41.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj